



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. le règlement de concordance numéro 348 amendant le règlement de zonage numéro 243 est entré en vigueur le 10 septembre 2014 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement de concordance numéro 348 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures.

Donné à Saint-Julien, ce 21 novembre 2014

Josée Bournival

Directrice générale/secrétaire-trésorière